

AFFAIRE N°3 - Assainissement du CD 60 - Approbation du dossier d'appel d'offres.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 17 septembre 1974, vous avez approuvé l'avant-projet relatif à l'assainissement du CD 60 (partie basse).

Un premier projet a été mis au point. Il consistait à permettre l'évacuation des eaux de pluie du lotissement SIDR "FOUCHEROLLES" jusqu'au réseau du Chaudron.

Cependant, l'étude menée par la DDE concernant l'aménagement de la future ZAC de Moufia mettrait en évidence le sous dimensionnement du collecteur eaux usées existant dans le CD 60. En accord avec les Services Techniques de la Mairie, le projet a donc été repris en y ajoutant une canalisation EU dimensionnée pour permettre d'assainir en eaux usées toute la région de Moufia/Bois de Nêfles.

Cette opération fait partie du programme d'assainissement 10ème tranche. Les crédits sont prévus au Chapitre 902 Article 233-20 du Budget 1976 (crédits reportés).

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le dossier d'appel d'offres qui vous est présenté,

- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et à passer un marché avec l'entreprise qui aura fait l'offre la plus avantageuse.

Je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Approuvé

Saint-Denis, le 26 février 1976

Pour le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé: G. JALEX

Pour copie certifiée  
conforme  
Le Directeur des Finances et  
des Collectivités Locales  
P. i. B. BÉNER